

l'îlot  
mômes

# inforam

N°3  
Avril - Juin 2006

BULLETIN D'INFORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## Édito

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les communes de Lasseube et d'Estialescq font partie de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

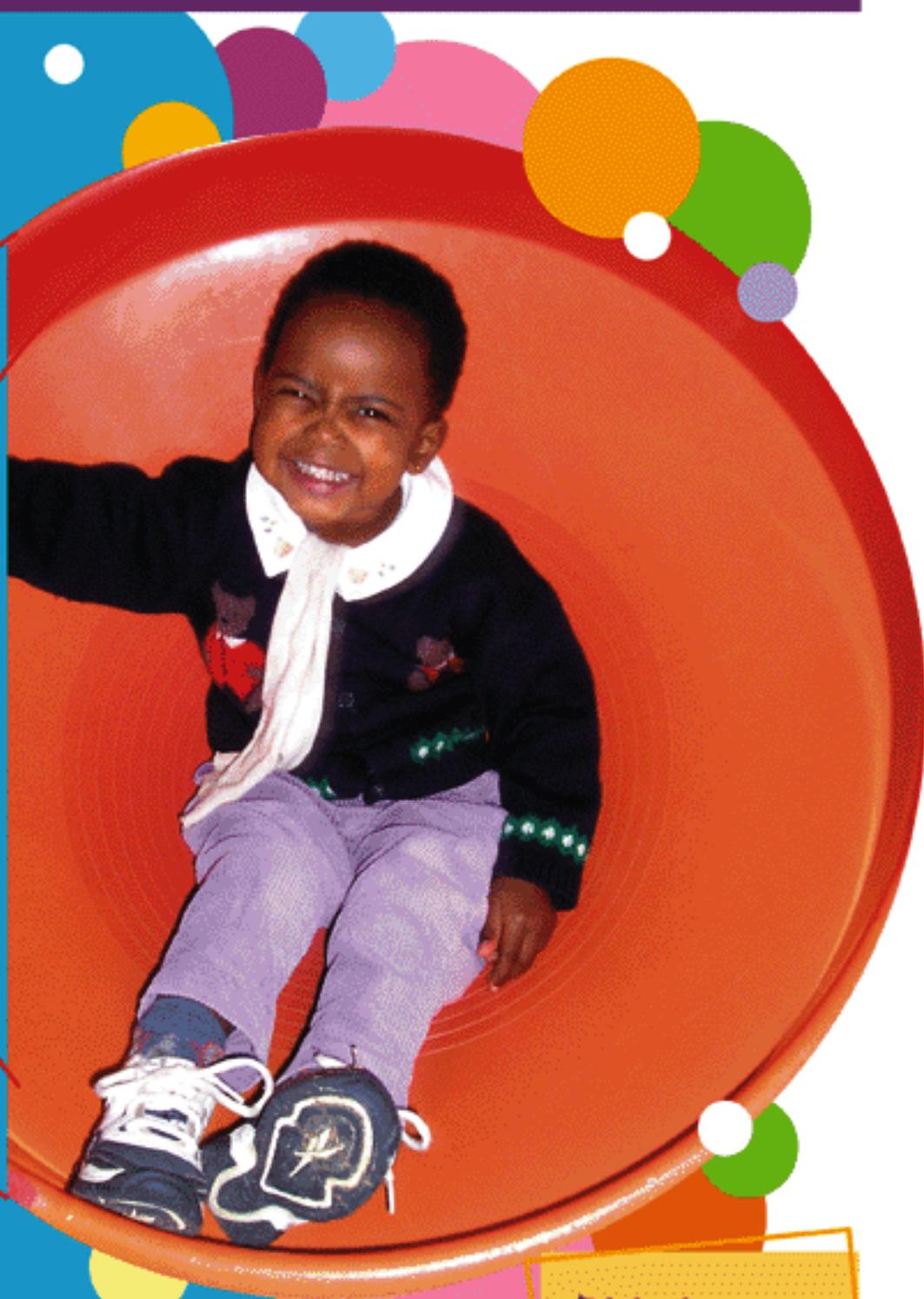
Nous souhaitons donc la bienvenue aux huit assistantes maternelles de ce secteur qui vont désormais pouvoir faire appel aux services du RAM ; ce qui porte le nombre total d'assistantes maternelles à 106 sur les 23 communes du territoire.

Au sommaire de ce trimestre, le rappel des consignes de sécurité concernant le transport des enfants en voiture, les actualités législatives et vos petites rubriques habituelles.

Je vous rappelle que ce journal est le vôtre ; je vous invite donc à y participer, à le faire vivre en me faisant parvenir vos idées.

Bonne lecture et à bientôt !

Brigitte Harrensou



- ★ Animations
- ★ Sécurité en voiture
- ★ Législation
- ★ Bricolage

# LES ANIMATIONS DU TRIMESTRE

calendrier

avril

## SALLE PALAS

JEUDI 6	09h30 - 11h30	Découverte des matières
JEUDI 27	09h30 - 11h30	Espace libre

## SALLE COMMUNALE D'ESCOU

MARDI 4	09h30 - 11h30	Atelier peinture au doigt - Cloches de Pâques
---------	---------------	---

## CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME

MARDI 25	09h30 - 11h30	Comptines - marionnettes
----------	---------------	--------------------------

mai

## SALLE PALAS

JEUDI 4	09h30 - 11h30	Jeux de construction et d'encastrement
JEUDI 11	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
JEUDI 18	09h30 - 11h30	Préparation de la fête des mères

## SALLE COMMUNALE D'ESCOU

MARDI 2	09h30 - 11h30	Éveil à la lecture animé par Christine VIGNAU-TUQUET de la Médiathèque Intercommunale
MARDI 16	09h30 - 11h30	Préparation de la fête des mères
MARDI 30	09h30 - 11h30	Préparation de la fête des pères

## CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME

MARDI 9	09h30 - 11h30	Tunnels et parcours psychomotricité
MARDI 23	09h30 - 11h30	Préparation fêtes des mères

juin

## SALLE PALAS

JEUDI 8	09h30 - 11h30	Préparation fête des pères (pâte à sel)
JEUDI 15	09h30 - 11h30	Préparation fête des pères (peinture)
JEUDI 22	09h30 - 11h30	Espace libre
JEUDI 29	09h30 - 11h30	Atelier peinture au doigt

## SALLE COMMUNALE D'ESCOU

MARDI 13	09h30 - 11h30	Atelier peinture
MARDI 27	09h30 - 11h30	Sortie nature dans le village d'ESCOU (si mauvais temps, repli salle communale)

## CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME

MARDI 6	09h30 - 11h30	Éveil musical
MARDI 20	09h30 - 11h30	Éveil musical

JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN À PARTIR DE 10 HEURES  
SORTIE NATURE AU PARCOURS SANTÉ DE SAINT-PÉE  
(si mauvais temps, repli Salle Palas)



En raison d'un nombre de participants limité, ces animations se feront uniquement sur inscription auprès du secrétariat du RAM.

Quelques précisions au sujet des animations "éveil musical" :

Un groupe constitué d'une douzaine d'enfants pourra participer à trois séances d'éveil musical animées par Véronique NADEAU de l'Association L'Arbre à Palabres.

*Ce programme d'animations a été établi à titre indicatif et peut être modifié en fonction de vos demandes et de vos attentes.*

## Les rendez-vous à ne pas manquer

★ **JEUDI 11 MAI À 20H30, SALLE PALAS N° 4**

Soirée autour du thème de "L'accueil du jeune enfant et des parents chez l'Assistante Maternelle" (suite) animée par Sandrine NABÈRES, Psychologue spécialisée dans le domaine de l'enfance.

★ **MARDI 13 JUIN À 20H30, CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME, SALLE N°3**

Soirée sur le thème de "L'arrêt de travail de l'Assistante Maternelle" avec la participation d'un agent de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

★ **DU 5 AU 9 AVRIL : FESTIVAL DE LA PETITE ENFANCE**

Ce festival se déroulera au Parc des Expositions de Pau.

Merci de vous adresser au secrétariat du RAM si vous êtes intéressée

## Informations diverses

★ **FORMATION REMISE À NIVEAU SECOURISME**

Un groupe de 17 assistantes maternelles participera à une session de remise à niveau sur le thème "urgences et premiers secours". Inscriptions closes.

Elle est prévue sur deux soirées le 4 et 25 avril 2006

★ **LES PLANTES TOXIQUES**

Des brochures sont à votre disposition au RAM :

- "Plantes toxiques sauvages et horticoles"
- "Plantes irritantes et allergisantes d'appartement et de jardin"

Merci de vous adresser au secrétariat.

★ **LE PÔLE DOCUMENTATION**

À partir d'avril 2006, vous pourrez emprunter de la documentation lors des temps d'animations (cf. Programme d'animations).

★ **PRÉCISIONS CONCERNANT LA PRISE DE PHOTOS LORS DES ANIMATIONS**

À chaque nouvel accueil, il est indispensable de fournir au relais l'autorisation parentale concernant la prise de photos pendant les animations (autorisations à retirer au secrétariat du RAM).

# LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EN VOITURE

DOSSIER

Site internet :  
[www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr)

## Qu'est-ce que dit la loi ?

Un système de retenue obligatoire de 0 à 10 ans.

Rappelons que le code de la route (art. R.412-1 et suivants) rend obligatoire le port de la ceinture de sécurité pour le conducteur, comme pour les autres passagers, à l'avant et à l'arrière des véhicules de moins de 3,5 tonnes. Faute de pouvoir être maintenus par une ceinture, les enfants doivent être transportés au moyen d'un dispositif de retenue.

Vous devez également savoir qu'il est interdit de transporter des enfants de moins de 10 ans aux places avant de tous les véhicules, sauf si l'enfant est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage.

Le non-respect de la loi peut être sanctionné.

## Selon le poids de l'enfant

Il est impératif de faire voyager un enfant dans un siège adapté à son âge, à son poids et à sa morphologie.

La norme européenne distingue quatre groupes correspondant au poids de l'enfant :



### GRUPE 0, DE LA NAISSANCE À 10 KG :

L'enfant sera protégé en voyageant dans un siège placé dos à la route, à l'avant ou à l'arrière de la voiture, qui lui offrira une protection maximale en cas de choc frontal. Attention : si vous choisissez de le placer à l'avant, il est impératif de désactiver le système de protection par coussin gonflable (air bag).

Pour les nourrissons, vous pouvez opter au besoin pour un lit nacelle. Disposez-le parallèlement au dossier de la banquette arrière et fixez-le par des sangles aux points d'ancrage des ceintures de sécurité.

### GRUPE 0+, DE LA NAISSANCE À 13 KG :

Ce siège est une version surdimensionnée du précédent. Il permet de transporter l'enfant dos à la route, dans une position semi-allongée, et d'éviter ainsi les blessures des vertèbres cervicales en cas de choc frontal. Il doit être installé dans les mêmes conditions que le siège du groupe 0.



### GRUPE 1, DE 9 À 18 KG

À ce stade de son développement, l'enfant se tient bien assis et peut résister aux forces qui le propulsent vers l'avant lors d'un freinage. Vous allez pouvoir l'installer dans un siège doté d'un harnais (siège baquet) ou dans un siège avec tablette de protection (siège à réceptacle) qui présente l'avantage de pouvoir être fixé aux deux points d'ancrage de la ceinture médiane.



### GRUPE 2 (15-25 KG) ET GRUPE 3 (22-36 KG):

La taille et la corpulence de l'enfant ne lui permettent plus d'être confortablement assis et sanglé dans un siège correspondant au groupe précédent. Il sera plus à son aise installé sur un siège ou un coussin rehausseur qui l'accompagneront jusqu'à ses 10 ans.

## Une homologation obligatoire

**Attention, vous ne devez en aucun cas céder à la tentation d'utiliser un siège ou un coussin de la maison. Bien que plus économique, cette solution est dangereuse et totalement inefficace pour votre enfant. Elle s'apparente à une absence totale de dispositif.**

Les lits nacelles, sièges et rehausseurs doivent avoir reçu un visa d'homologation qui vous apporte l'assurance d'acheter un équipement répondant aux normes de sécurité édictées par la réglementation européenne pour ce type d'utilisation. Vérifiez donc la présence de l'étiquette attestant que le fabricant a bien obtenu cette homologation.

## Quelques conseils

- ★ Attachez systématiquement l'enfant même pour de très courts trajets.
- ★ Pour les tout-petits, privilégiez le transport dos à la route (et si vous installez l'enfant dans cette position sur le siège passager avant, pensez à désactiver l'airbag).
- ★ L'enfant ayant vite tendance à se "libérer" lui-même, soit par jeu soit parce qu'il a envie de changer de position, vérifiez régulièrement qu'il ne s'est pas détaché.
- ★ Pour un siège prêté ou d'occasion, vérifiez qu'il n'est pas endommagé, incomplet, qu'il correspond encore aux règles de sécurité et qu'il est adapté à la taille et au poids de l'enfant. Après un accident, un siège n'est plus fiable.
- ★ À l'intérieur de l'habitacle, ne laissez jamais aucun objet sur la plage arrière de la voiture. Un coup de frein brutal projeterait l'objet vers l'avant, risquant de blesser vos jeunes passagers à la tête.

## La recette de Léa : Le gâteau à l'orange

- Ingrédients :
- 230 g de sucre
  - 150 g de beurre mou
  - le zeste râpé de 3 oranges
  - 100 ml de jus d'orange pour arroser
  - 3 œufs mis 1 à 1
  - 125 g de farine
  - 2 cuillérées à café de levure



Mêlez tous les ingrédients dans l'ordre. Versez dans un moule beurré et faire cuire dans un four préchauffé thermostat 4 ou 175° pendant environ 30 minutes. Une fois démoulé arrosez le gâteau de jus d'orange. Laisser refroidir.

### rapport

#### PRÉCISIONS CONCERNANT LE CONTENU DE L'AGRÈMENT DE L'ASSISTANT MATERNEL :

Le nombre de mineurs accueillis **en même temps ne peut être supérieur à trois**, y compris le ou les enfants de moins de 3 ans de l'assistant maternel présents à son domicile, **dans la limite de 6 au total**. (article 421-4 du Code de l'Action sociale et des Familles).

#### EXTRAIT DE L'ARTICLE L421-4

Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 art. 5 II Journal Officiel du 28 juin 2005

Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 art. 5 I, art. 7 Journal Officiel du 28 juin 2005

L'agrément de l'assistant maternel précise le nombre et l'âge des mineurs qu'il est autorisé à accueillir simultanément ainsi que les horaires de l'accueil. Le nombre des mineurs accueillis simultanément ne peut être supérieur à trois y compris le ou les enfants de moins de trois ans de l'assistant maternel présents à son domicile, dans la limite de six au total. Toutefois, le président du conseil général peut, si les conditions d'accueil le permettent et à titre dérogatoire, autoriser l'accueil de plus de trois enfants simultanément et six enfants au total pour répondre à des besoins spécifiques. Lorsque le nombre de mineurs fixé par l'agrément est inférieur à trois, le président du conseil général peut modifier celui-ci pour augmenter le nombre de mineurs que l'assistant maternel est autorisé à accueillir simultanément, dans la limite de trois mineurs et dans les conditions mentionnées ci-dessus.

### actualités

#### HAUSSE DES COTISATIONS SOCIALES AU 01/01/06 :

Hausse de la cotisation d'assurance vieillesse répartie entre la contribution salariale et la contribution patronale : 0,10 % chacun.

Majoration de la cotisation d'assurance chômage de 0,04 % pour les salariés et 0,04 % pour les employeurs.

#### TAUX APPLICABLES AU SALAIRE BRUT AU 01/01/06 :

	Cotisations salariales		Cotisations patronales	
	Assiette	Taux	Assiette	Taux
CRDS (imposable)	97%	0,50%		
CSG (part imposable)	97%	2,40%		
CSG (part non imposable)	97%	5,10%		
Sté Ste (assurance maladie, vieillesse, AT, AF, CSA)	100%	7,50%	100%	29,40%
ASSEDIC (assurance chômage)	100%	2,44%	100%	4,04%
IRCEM (retraite complémentaire, prévoyance, paritarisme)	100%	4,15%	100%	5,77%
AGFF	100%	0,80%	100%	1,20%
Aide au logement (FNAL)			100%	0,10%
Formation			100%	0,15%

#### COEFFICIENT APPLICABLE POUR CALCULER LE TAUX HORAIRE BRUT AU 01/01/06 :

$$\text{SALAIRE BRUT} = \text{SALAIRE NET} \times 1,2928$$

#### NOUVEAUTÉ DE LA DÉCLARATION DES REVENUS 2005 :

Pour 2006, la déclaration fiscale devrait être pré remplie. Elle vous parviendra en mai 2006. Les revenus pré-imprimés seront les salaires, les indemnités journalières de maladie, les allocations de chômage, les pensions et les retraites du contribuable connus de l'administration fiscale.

Il est possible d'apporter des modifications à ces éléments notamment si vous optez pour le régime particulier d'imposition (application de la réduction forfaitaire de 3 SMIC exposée dans INFORAM n° 2).

Si vous souhaitez un complément d'information, le magazine L'ASSMAT (n° 45 Février 2006) consacre un dossier sur le thème "les impôts 2006" (document qui est à votre disposition au relais et que vous pouvez emprunter).

# RÉALISATION DE LA PÂTE À SEL

idées bricolage

POUR FABRIQUER LA PÂTE À SEL, IL FAUT...



2 verres de farine



de l'eau



1 Verser le sel dans un saladier

1



2 Verser aussi les deux verres de farine

2



3 Ajouter l'eau progressivement tout en mélangeant, pour obtenir une pâte ferme

3



4 Pétrir bien la pâte avec les mains

4



5 La pâte est prête pour jouer avec et fabriquer des objets en pâte à sel

5



astuces

Si la pâte est trop molle ou trop collante, rajouter de la farine.

Si elle est trop dure ou s'émiette, rajouter un peu d'eau.

Il est possible de laisser sécher l'objet à l'air libre mais cette étape dure plus longtemps.

Au four, le séchage peut être fait à basse température (60°C). La durée est fonction de la taille de l'objet et de l'épaisseur de la pâte. Il faut compter entre 30 minutes et 2 heures.

Il est possible de colorer la pâte. Pour cela, diviser la pâte pétrie en autant de parts que de couleurs désirées. Verser quelques gouttes de peinture et pétrir à nouveau pour uniformiser la couleur.

chanson et comptine

**ENROULEZ LE FIL**

Enroulez le fil  
Déroulez le fil  
Et tire, et tire  
Et tape, tape, tape

Enroulez le fil  
Déroulez le fil  
Et tire, et tire  
Et tape, tape, tape

**PLUME**

Plume à l'alouette  
Plume à la poulette  
Plume au paon  
Plume au vent (PFFF !)



# l'îlot mômés

SERVICE PETITE ENFANCE DU PIÉMONT OLORONNAIS

ram

Rue Jean Moulin  
(sur site de la Crèche Intercommunale)  
64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Tél. 05 59 39 19 11  
Fax 05 59 39 72 96  
e-mail : [petite.enfance@piemont-oloronais.fr](mailto:petite.enfance@piemont-oloronais.fr)

brigitte larrensou

